

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 757

présenté par

M. François, M. Pfeffer, M. Ménagé et Mme Mathilde Paris

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 21, substituer à la date :

« 30 juin 2024 »

la date :

« 31 décembre 2023 »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à avancer l'échéance afin que la représentation nationale puisse procéder à un examen plus rapidement de ce rapport d'évaluation de la prime de partage de la valeur.